

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 22 FÉVRIER 2017

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 22 février 2017 à 19 h 30.

Son présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis et Peter MacLaurin, commissaires; Sergio Di Marco, Stéphane Henley et Bobby Pellerin, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Richard Blondin, directeur du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; Stephanie Krenn, directrice des écoles et directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim; Silvia Patella, directrice des Services complémentaires par intérim; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Anne McMullon, Emilio Migliozi et Ailsa Pehi, commissaires.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 34

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour :

10.0 QUESTIONS DIVERSES

10.1	Relâche du mois de mars.....	INFO
10.2	Fondation	INFO
10.3	Estimations de la Société de transport de Laval.....	INFO

CC-170222-CA-0056

IL EST PROPOSÉ par le commissaire-parent Bobby Pellerin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2017/02/22-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CC-170222-CA-0057

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 janvier 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR:	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Dean Dugas, Vicky Kaliozakis, Bobby Pellerin
ABSTENTIONS :	Guy Gagnon, Stéphane Henley, Peter MacLaurin

CC-170222-CA-0058

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bobby Pellerin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 8 février 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Sergio Di Marco, Dean Dugas, Guy Gagnon, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Bobby Pellerin
VOIX CONTRE :	Robert Dixon, Peter MacLaurin

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est posée.

Le commissaire Paolo Galati intègre la séance.

HEURE : 19 h 37

4.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 *Rapport de la présidente*

La présidente présente son rapport mensuel et souligne les points suivants :

- La réussite du gala de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier qui a eu lieu le 26 janvier 2017;
- La comédie musicale *L'Or du roi*, la version française de *The Golden Touch*, sera jouée à nouveau cette année. Environ 450 élèves feront partie de la distribution, soit 40 élèves de notre commission scolaire ainsi que des élèves provenant d'autres commissions scolaires et d'écoles grecques de la région. Les élèves donneront des prestations sur la colline du Parlement, pendant la Saint-Jean-Baptiste et à l'hôtel de ville de Montréal;

Le commissaire Robert Dixon quitte la séance.

HEURE : 19 h 40

- Sa participation à un événement dont le conférencier d'honneur était Randy Lewis, un défenseur des élèves ayant des besoins particuliers. Son sujet était l'autisme et les mesures à prendre pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers et les aider à intégrer le marché du travail;
- L'événement annuel *Les journées de la persévérance scolaire*;

Le commissaire Robert Dixon réintègre la séance.

HEURE : 19 h 42

- Le programme de thérapie musicale de l'école primaire Crestview. Ce programme a été mis sur pied avec l'argent amassé grâce aux activités de financement organisées par les parents;
- Diverses rencontres portant sur les premières étapes de mise en œuvre de certains articles du projet de loi 105.

4.2 *Rapport du directeur général*

Le directeur général présente son rapport mensuel en soulignant les points suivants :

- Les avantages d'être une commission scolaire à égalité avec les commissions scolaires francophones (par exemple, *Les journées de la persévérance scolaire*);

- Diverses activités scolaires et de financement pour des causes dans la communauté;
- Les félicitations adressées à Mary Lazaris, la directrice de l'école primaire Twin Oaks, l'une des lauréates du prix *Canada's Outstanding Principals*, qui reconnaît le travail exceptionnel accompli par un certain nombre de directrices et de directeurs en 2016;
- L'abolition de certains comités et la création de nouveaux comités mis sur pied par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le Ministère);
- Nous sommes toujours en attente d'information concernant les règles budgétaires et les subventions sur le transport scolaire en 2017-2018;
- Dans le cadre du processus de dotation 2017-2018, des rencontres sont en cours concernant le plan de carrière de chaque direction d'école.

4.3 Élections 2018:

Le directeur général a avisé les membres du comité administratif que les prochaines élections scolaires auront lieu le 4 novembre 2018. Le Ministère peut toutefois décider de reporter les élections et de prolonger le mandat des personnes actuellement en poste. Ceci étant dit, la commission scolaire continuera à respecter les échéanciers établis dans la loi. À titre de directeur général, il occupe la fonction de président des élections par intérim jusqu'à ce que quelqu'un d'autre soit nommé à ce poste à une date plus proche des élections.

Il poursuit en expliquant que la division du territoire avait fait l'objet d'une brève discussion lors de la dernière rencontre du comité administratif et qu'il est acceptable de maintenir le statu quo de neuf circonscriptions électorales. Afin que nous puissions satisfaire à la règle du +/- 25 %, les électeurs dans les circonscriptions électorales 1 et 2 devront être répartis dans les autres circonscriptions. Les solutions feront l'objet d'une discussion plus approfondie avec les commissaires de ces deux circonscriptions électorales dans le but de satisfaire aux obligations prescrites par la loi, et ce, avant décembre 2017.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Engagement d'une directrice ou d'un directeur à l'école secondaire Joliette

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a été décidé de remplacer la directrice à l'école secondaire Joliette de façon intérimaire pour les derniers mois de l'année scolaire afin d'assurer une continuité à l'école.

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

6.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1.1 Élaboration du budget 2017-2018:

Le directeur du Service des ressources financières présente et passe en revue le processus d'élaboration du budget pour 2017-2018 en précisant que le document a été mis à jour à quelques reprises depuis l'an dernier pour en faciliter la compréhension et faire en sorte qu'il se rapporte davantage aux coûts réels pour les écoles.

En réponse à une question du vice-président, le directeur du Service des ressources financières explique que les résultats du questionnaire seraient divisés par région lorsque la rétroaction à la consultation sera présentée au printemps.

CC-170222-FR-0059

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entame le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de son budget;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a élaboré son processus budgétaire 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas, sur recommandation du comité administratif, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le processus budgétaire 2017-2018, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2017/02/22-FR-001;

ET QUE la consultation commence le 23 février 2017 et se termine le 10 avril 2017.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Autorisation d'emprunts

Le directeur du Service des ressources financières explique qu'il a reçu une demande de la banque de lui fournir une résolution, car l'un des montants autorisés par le Ministère est supérieur au montant actuel accordé à la commission scolaire par la banque.

CC-170222-FR-0060

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 19 décembre 2016 dans laquelle on y précise les sommes que la commission scolaire est autorisée à contracter à titre d'emprunts temporaires (à court terme) entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville a demandé à la commission scolaire de lui fournir une résolution afin qu'elle puisse mettre à jour le montant maximal de ces emprunts;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville à mettre à jour la somme des emprunts selon la lettre du 19 décembre 2016 provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adopté à l'unanimité

6.2 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES

6.2.1 Entente policière - Blainville

La secrétaire générale présente et passe en revue l'entente policière entre la commission scolaire et le Service de police de Blainville en précisant qu'il s'agit de la deuxième entente de ce genre, puisque la première était avec le Service de police de Laval.

Le conseil entame une discussion et la secrétaire générale répond aux questions de la façon suivante :

- Notre commission scolaire sera tenue de signer des ententes avec les services de police des municipalités dans lesquelles se retrouvent ses écoles.

- Certaines écoles de notre commission scolaire sont situées dans des municipalités desservies par la Sûreté du Québec (SQ). La SQ est actuellement en attente d'une décision du gouvernement provincial de rediriger au niveau local la responsabilité d'établir des ententes régionales.
- La date limite pour l'établissement de ces ententes est le 31 mars 2017. La commission scolaire a entrepris les démarches nécessaires en communiquant avec les services policiers desservant les petites municipalités afin d'entamer le processus de négociation d'une entente. Toutefois, comme ces démarches n'ont pas donné de bons résultats en ce qui concerne certaines d'entre elles, la commission scolaire ne sera pas en mesure de respecter la date limite du Ministère.
- Il est obligatoire de conclure de telles ententes, car elles s'inscrivent dans les lois pour contrer la violence et l'intimidation. Lorsqu'elles auront été signées, un travail semblable sera entamé pour le secteur de la santé.
- L'objet de ces ententes demeure l'intervention policière, que cette intervention concerne les élèves, le personnel, les parents ou d'autres parties prenantes.

CC-170222-CA-0061

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté le *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Service de police de la Ville de Blainville approuvent le *Cadre de référence de la présence policière dans les établissements d'enseignement : table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire* actuellement en vigueur, qu'ils ont inscrit plusieurs de ses dispositions dans l'entente négociée et qu'ils conviennent de se reporter à ces dispositions au besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve *l'Entente relative à l'intervention policière du Service de police de la Ville de Blainville dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*,

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence or à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 *Projet de loi 105 – Comité de répartition des ressources*

Le directeur général informe le conseil que la mise sur pied d'un comité de répartition des ressources représente la première étape de la mise en application de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique. Ce comité doit être en place pour l'année scolaire 2017-2018.

7.2 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

Le commissaire Paolo Galati fait une mise à jour sur la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier comme suit :

- Il adresse des félicitations à la commissaire Ailsa Pehi, qui a été nommée vice-présidente de la Fondation;
- La somme de 45 338 \$ a été amassée lors du gala de janvier. Ces fonds serviront à acheter des équipements et des outils sensoriels.
- Une brochure promotionnelle sera produite soulignant les réalisations de la Fondation et la façon dont les fonds amassés ont été utilisés.
- La 6^e édition du gala Laurier/les étoiles Laurier aura lieu le 31 mai 2017.
- La gala souper homard aura lieu le 8 juin 2017.

7.3 Rapport des commissaires-parents

Bobby Pellerin présente et passe en revue le rapport mensuel des commissaires-parents. Il explique que les membres du comité de parents ont reçu une présentation instructive de l'Association des comités de parents anglophones (ACPA) sur le nouveau programme d'histoire lors de leur dernière réunion. Les membres de l'ACPA ont exprimé leurs inquiétudes concernant l'omission de l'apport des groupes minoritaires du Québec à l'histoire de cette province. L'ACPA compte faire pression sur le Ministère pour faire modifier le nouveau programme afin d'y inclure les diverses minorités et elle demande l'appui des membres du comité de parents. Ceux-ci ont refusé de présenter une résolution à ce sujet, car ils souhaitent obtenir les commentaires et les opinions des écoles avant d'agir.

7.4 Rapport de l'ACSAQ

La présidente informe les membres du conseil que les conférenciers d'honneur du congrès printanier de l'AAEAQ/ACSAQ (Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec / Association des commissions scolaires anglophones du Québec) ont été confirmés. Les commissaires qui souhaitent y participer et qui n'ont pas encore fait leur inscription et réservé leurs chambres devraient le faire dès que possible, puisqu'il reste peu de chambres à l'hôtel du congrès.

Elle ajoute qu'elle sera conférencière d'honneur au congrès de la National School Boards Association à Denver, au Colorado, en mars 2017 et une présentatrice au congrès de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (Canadian School Boards Association) à Whistler, en Colombie-Britannique en juillet 2017.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention des membres du conseil sur les documents contenus au fichier de la séance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

10.1 Relâche du mois de mars

En réponse à une préoccupation exprimée par le commissaire Robert Dixon, le directeur du Service des ressources humaines précise que, selon les arrangements locaux du personnel enseignant, la semaine de relâche du printemps commence le premier lundi du mois de mars. En vertu de la convention collective, les négociations concernant cette clause doivent se faire à l'échelle locale.

Des discussions s'ensuivent et il est convenu d'ajouter ce point (une plus grande souplesse dans l'établissement des dates de la relâche scolaire) à l'ordre du jour des prochaines négociations des arrangements locaux du personnel enseignant. Il ne faut pas oublier que la relâche scolaire des écoles dont les élèves sont transportés par la Commission scolaire des Laurentides ou la Commission scolaire des Samares doit correspondre à celle indiquée dans le calendrier de ces deux commissions scolaires. Lorsque les calendriers scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 avaient été étudiés, la période de la relâche scolaire ne semblait pas poser problème.

10.2 *Fondation*

En réponse à des préoccupations exprimées par le commissaire Peter MacLaurin, la présidente fait savoir qu'elle ne croit pas qu'il y a eu conflit d'intérêts, car le protocole a été respecté en ce qui a trait aux inquiétudes du commissaire concernant l'éducation des adultes et la formation professionnelle, Qualification et le programme pour les élèves internationaux.

10.3 *Estimations de la Société de transport de Laval (STL)*

Pour faire suite à la question du commissaire Peter MacLaurin lors de la réunion du comité administratif le 16 février 2017, le directeur général précise que l'étude d'une proposition doit faire partie du processus lorsqu'il est question de déterminer ce qui est dans le meilleur intérêt de la commission scolaire. Ceci étant dit, il serait difficile d'établir le coût précis de l'étude comparative entre la STL et les autobus scolaires jaunes.

Il note également que l'exercice a permis de valider que la commission scolaire fait preuve d'efficacité et que les négociations sont menées de bonne foi étant donné que les règlements reliés au transport pour 2017-2018 ne sont pas encore connus. La plupart des commissions scolaires n'ont qu'une possibilité de transport alors il est agréable de savoir que notre commission scolaire a un choix additionnel.

La directrice des écoles et directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim précise que le coût estimatif de l'étude comparative entre la STL et les autobus scolaires jaunes serait approximativement de 5000 \$ (ou 130 heures). L'étude a été menée par le coordonnateur du transport, la technicienne en administration et la technicienne en transport scolaire.

Le directeur général informe le conseil des commissaires que la présente séance était la dernière séance à laquelle prenait part la secrétaire générale avant sa retraite. Il remercie Johanne Brabant pour son travail au cours de toutes ces années et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets.

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 30

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 26 AVRIL 2017

Johanne Brabant, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente